

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2016

Objet : Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au profit d'agents de la Police municipale

Rapporteur : Christine BOULAY

La protection fonctionnelle est organisée pour les fonctionnaires, par l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les dispositions de cette loi précisent que la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, les violences, les voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulte. Cette obligation de protection ne vaut que s'il ne s'agit pas d'une faute personnelle détachable du service ou des fonctions.

En avril 2016, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, suite à une intervention relative au comportement dangereux d'un individu sur la route, deux agents de la police municipale de la Ville de Tassin la Demi-Lune, ont été victimes d'outrages.

A la suite des dépôts de plainte, le mise en cause est convoqué le 23 novembre 2016 devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon. A ce titre, les agents demandent le bénéfice de la protection fonctionnelle afin que leurs intérêts soient représentés et défendus au mieux dans cette affaire. Le cabinet d'avocat Rebotier Rossi & associés a été désigné pour représenter et défendre les intérêts des agents lors de l'audience. Les frais d'avocats de ce dossier sont pris en charge par l'assurance « protection juridique » de la Ville.

La décision octroyant la protection fonctionnelle à un agent relève de la compétence exclusive du Conseil municipal et doit donc donner lieu à une délibération spécifique de l'organe délibérant.

En ce sens, après avis favorable de la Commission Ressources du 25 octobre 2016, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle au profit des agents de la police municipale et sur la prise en charge par la Ville de Tassin la Demi-Lune de l'ensemble des frais de procédures occasionnés.

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2016

Objet : Décisions modificatives N° 3 & 4 – Budget principal de la Ville

Rapporteur : Pierre BERGERET

- Décision modificative N°3 (section de fonctionnement) :

Dans le cadre de l'ajustement des crédits de fin d'année, il est proposé une décision modificative du budget 2016. Des crédits sont ajoutés à la section de fonctionnement pour un montant de 48 620 € :

- +17 000 € au chapitre des autres charges de gestion courante (65) pour le versement des crédits aux écoles privées (hausse du nombre d'élèves), financés par la diminution (-17 000 €) du chapitre atténuation de produits (014) avec le réajustement des prélèvements FPIC et SRU après notification des montants définitifs.
- +48 620 € au chapitre des charges à caractère général (011) pour le financement, notamment des frais de fonctionnement et d'entretien des bureaux de l'horloge. En effet, ces charges n'étaient pas prévues au budget primitif 2016, l'acquisition ayant eu lieu à la même époque que le bouclage du budget 2016. Ces crédits supplémentaires permettront également de financer diverses dépenses non prévues au BP 2016, liées à la vie courante de la collectivité (informatique, facture énergétique, facture d'eau,...).

Le besoin de financement de la section de fonctionnement s'élève ainsi à 48 620 €, que la ville est en capacité de couvrir avec les loyers tirés de la location du bâtiment les bureaux de l'horloge.

- Décision modificative N°4 (section d'investissement) :

Au titre du Programme d'Intérêt Général (PIG) loyers maîtrisés, la Ville de Tassin la Demi-Lune a décidé d'apporter son soutien à la Régie Nouvelle pour la rénovation d'un logement T3 situé 44 rue Victor Hugo – Allée B, dont Habitat et Humanisme est propriétaire. Ce soutien de la Ville se matérialise via le versement d'une subvention d'un montant de 5 215 €. Il vous est ainsi proposé de valider la décision modificative n° 4 de l'exercice 2016.

Cette dernière a pour objectif d'inscrire cette dépense au chapitre 204 – subventions d'équipement versées, autorisant la collectivité à verser cette subvention. Pour financer cette dépense non inscrite au budget primitif 2016, une réduction du même montant du remboursement des emprunts (chapitre 16) est possible.

Ainsi modifiées, les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2016 s'équilibrent comme suit (voir tableaux ci-dessous). Ceci exposé, après avis favorable de

la commission Ressources réunie le 25 octobre 2016, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces décisions modificatives du budget 2016.

BUDGET PRIMITIF 2016
SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	Solde 2015	Crédits nouveaux DM 1	Crédits nouveaux DM 3	TOTAL 2016
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	15 775 730,00	0,00	6 473,52	48 620,00	15 830 823,52
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	14 055 730,00	0,00	6 473,52	48 620,00	14 110 823,52
O11 Charges à caractère général	2 526 700,00		6 473,52	48 620,00	2 581 793,52
O12 Charges de Personnel	6 742 000,00				6 742 000,00
O14 Atténuation de Produits	457 000,00			-17 000,00	440 000,00
65 Autres charges Gestion Courante	3 918 500,00			17 000,00	3 935 500,00
66 Charges Financières	403 000,00				403 000,00
67 Charges Exceptionnelles	8 530,00				8 530,00
<i>Dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	1 720 000,00	0,00	0,00	0,00	1 720 000,00
O42 Dotations aux amortissements	620 000,00				620 000,00
O23 Virement section d'investissement	1 100 000,00				1 100 000,00
<i>Recettes de fonctionnement</i>	15 775 730,00	6 473,52	0,00	48 620,00	15 830 823,52
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	15 775 730,00	0,00	0,00	48 620,00	15 824 350,00
70 Produits de Gestion courante	344 400,00				344 400,00
O13 Atténuation de Charges	30 000,00				30 000,00
73 Impôts et taxes	13 107 000,00				13 107 000,00
74 Dotations, Subventions	2 184 200,00				2 184 200,00
75 Autres Produits de Gestion Courante	105 130,00			48 620,00	153 750,00
77 Produits exceptionnels	5 000,00				5 000,00
<i>Recettes d'ordre de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
776 Moins value sur cession	0,00				0,00
777 Subv. Inv. Transférable	0,00				0,00
7918 Transfert de charges fct	0,00				0,00
002 Solde Fonctionnement		6 473,52			6 473,52

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2016	Solde 2016 & Reports	Crédits nouveaux DM 2	Crédits nouveaux DM 4	TOTAL 2016
<i>Dépenses d'investissement</i>	9 364 795,00	5 256 000,25	53 820,00	0,00	14 674 615,25
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	9 259 795,00	4 352 869,02	53 820,00	0,00	13 666 484,02
10 Dotations, fonds divers et réserves	215 000,00				215 000,00
16 Remboursement emprunts	1 920 150,00	450 000,00		-5 215,00	2 364 935,00
20 Immobilisations incorporelles	163 000,00	60 964,53			223 964,53
21 Travaux Bâtiments	5 381 645,00	3 275 519,70			8 657 164,70
204 Subventions équipements	10 000,00	7 830,71		5 215,00	23 045,71
206 GS Alai	0,00	134 995,84			134 995,84
207 Bâtiment multi-associatif	20 000,00	83 812,76			103 812,76
210 Extension Prévert	500 000,00	115 240,00			615 240,00
227 Pôle petite enfance Alai	600 000,00	83 660,00			683 660,00
230 GS Avenue Victor Hugo	150 000,00				150 000,00
233 Gymnase au Bourg	50 000,00				50 000,00
991 Restructuration centre-ville	0,00		53 820,00		53 820,00
993 Maison des Familles	250 000,00	96 603,20			346 603,20
4581 Opération sous mandat	0,00	44 242,28			44 242,28
<i>Dépenses d'ordre d'investissement</i>	105 000,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
041 Acomptes & Transfert Frais Etudes	105 000,00				105 000,00
<i>001 Déficit investissement</i>		903 131,23			903 131,23
<i>Recettes d'investissement</i>	9 364 795,00	5 256 000,25	53 820,00	0,00	14 674 615,25
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	7 539 795,00	2 631 316,54	53 820,00	0,00	10 224 931,54
10 Dotations et Fds propres	740 000,00		53 820,00		793 820,00
13 Subventions d'équipement	0,00	66 316,54			66 316,54
16 Emprunts	6 799 795,00	2 565 000,00			9 364 795,00
4582 Opération sous Mandat	0,00				0,00
<i>Recettes d'ordre d'investissement</i>	1 825 000,00	0,00	0,00	0,00	1 825 000,00
040 Amortissements	450 000,00				450 000,00
040 Amortissement subv. équipement	170 000,00				170 000,00
021 Virement de la section de fct	1 100 000,00				1 100 000,00
041 Acomptes & Transfert Frais Etudes	105 000,00				105 000,00
<i>1068 Affect. D'une partie du solde de Fct en Inv</i>		2 624 683,71			2 624 683,71

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2016

Objet : Décision modificative N° 3 – Budget annexe de l’Espace Culturel L’Atrium

Rapporteur : Pierre BERGERET

Dans le cadre de l’ajustement des crédits de fin d’année, il est proposé une décision modificative du budget 2016 de l’Espace Culturel L’Atrium.

Des crédits sont ajoutés au chapitre des charges de personnel (012 - section de fonctionnement) à hauteur de 15 000 €. Les recrutements intervenus en cours d’année se sont portés sur des agents un peu plus expérimentés, d’où ce surcoût par rapport au budget primitif 2016.

Pour financer cette dépense supplémentaire, les recettes peuvent être augmentées à hauteur de 7 000 €, la subvention reçue de la Métropole étant supérieure au montant prévisionnel estimatif inscrit lors du vote du budget. Une diminution des dépenses de 8 000 € sur le remboursement des charges à la collectivité de rattachement permet d’équilibrer cette décision.

Après avis favorable de la commission Ressources réunie le 25 octobre 2016, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision modificative du budget annexe Espace Culturel L’Atrium 2016.

BUDGET PRIMITIF 2016
SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	Solde 2015	Crédits nouveaux DM 2	Crédits nouveaux DM 3	TOTAL 2016
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	583 140,00	0,00	1 527,00	7 000,00	591 667,00
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	541 140,00	0,00	1 527,00	7 000,00	549 667,00
O11 Charges à caractère général	194 840,00			-8 000,00	186 840,00
O12 Charges de Personnel	345 000,00			15 000,00	360 000,00
65 Autres charges Gestion Courante	300,00				300,00
67 Charges Exceptionnelles	1 000,00		1 527,00		2 527,00
<i>Dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	42 000,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
042 Dotations aux amortissements	42 000,00				42 000,00
<i>Recettes de fonctionnement</i>	583 140,00	0,00	1 527,00	7 000,00	591 667,00
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	583 140,00	0,00	1 527,00	7 000,00	591 667,00
70 Produits de Gestion courante	46 600,00				46 600,00
O13 Atténuation de Charges	1 000,00				1 000,00
74 Dotations, Subventions	517 540,00			7 000,00	524 540,00
75 Autres Produits de Gestion Courante	18 000,00		1 527,00		19 527,00
77 Produits exceptionnels	0,00				0,00
<i>Recettes d'ordre de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>002 Solde Fonctionnement</i>		0,00			0,00

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2016

Objet : Subvention de la Métropole de Lyon à l'Espace Culturel L'Atrium pour le programme d'actions 2016-2017

Rapporteur : Mathieu GRISENDI

La programmation des spectacles de L'Espace culturel L'Atrium est la vitrine de la politique culturelle de la Ville. Le soutien de la Métropole est une reconnaissance du travail de proximité de grande qualité fourni par les acteurs culturels, il permet aussi de continuer à offrir des spectacles vivants pluridisciplinaires pour tous les publics de notre commune.

En 2016, la Métropole de Lyon dans le cadre de son soutien au spectacle vivant, s'est engagée dans la continuité du Département du Rhône à aider financièrement un certain nombre d'établissements culturels. Ainsi, elle a sélectionné 21 équipements culturels :

- 7 grandes scènes de rayonnement national ou international (Opéra, TNP, Maison de la Danse, Théâtre des Célestins, Institut Lumière, TNG, CCNR) ;
- 3 scènes ayant un rayonnement à l'échelle de l'agglomération ;
- 5 scènes à rayonnement intercommunal ;
- 6 scènes de proximité (dont L'Atrium).

Le soutien de la Métropole vise à soutenir la création et la production artistique et constitue une aide à la diffusion de spectacles pluridisciplinaires. Elle participe au développement local en favorisant une meilleure insertion sociale de la création artistique, avec la volonté de développer une politique d'élargissement des publics, par des actions de médiation artistiques, éducatives et culturelles.

L'Espace culturel L'Atrium se situe dans les scènes de proximité dont la programmation se veut ouverte tout en privilégiant les partenariats avec les acteurs de proximité afin de mettre l'habitant au cœur du projet artistique.

En 2016, au regard de sa programmation (environ 20 spectacles et 25 représentations annuelles, résidence de compagnie, travail de médiation et actions d'éducation artistique et culturelle), la Métropole a proposé de soutenir l'Espace culturel de L'Atrium à hauteur de 1.92 % de son budget prévisionnel (603 250 €), soit une subvention d'un montant de 11 609 € pour l'année 2016.

Il est important de noter que la Métropole a d'ores et déjà annoncé à la Ville de Tassin la Demi-Lune que la subvention 2017 baisserait de 6% par rapport à 2016, lequel était déjà inférieur à celui de 2015 de 6%.

En ce sens, après avis favorable de la commission Animation du 13 octobre 2016, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de cette subvention d'un montant de 11 609 € de la Métropole de Lyon à inscrire en recette du budget annexe de L'Atrium, chapitre 74, compte 74751.